

Un projet de création ou de reprise d'entreprise ?

Bénéficiez d'un accompagnement
gratuit et personnalisé,
de conseils stratégiques,
financiers et juridiques.

Financé par la Région Bretagne, l'accompagnement PASS Création est opéré par :



Financé par la Région Bretagne, le PASS Création propose un accompagnement personnalisé en trois étapes, du projet de création/reprise jusqu'au développement de l'activité.

LES +

Un accompagnement gratuit et personnalisé :

- avec des entretiens individuels, possibles à distance durant la période de crise sanitaire
- assuré par des experts de la création/reprise d'entreprise au sein des structures labellisées par la Région

BENÉFICIAIRES

Toute personne ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise en Bretagne, quel que soit son statut (hors secteur agricole et pêche).

L'accompagnement PASS Création est étendu aux entreprises créées depuis maximum 24 mois jusqu'au 31 décembre 2021 (CA annuel inférieur à 36 000 €).

MODALITÉS

Un accompagnement en 3 étapes :

1 _ Montage du projet :

aide à la formalisation du projet et à l'élaboration du business plan

2 _ Structuration financière :

validation du plan de financement, conseils en demandes de prêts et aides financières

3 _ Gestion et développement :

accompagnement de 36 mois à la consolidation post-crétion/reprise



Pour plus d'infos : www.bretagne.bzh/pass-creation

L'accompagnement proposé dans le cadre du PASS Création est assuré par un groupement d'opérateurs généralistes et spécialisés : l'ADIE, France Active Bretagne, les CCI de Bretagne, les CMA de Bretagne, COB Formation et Initiative Bretagne.

VOS CONTACTS EN BRETAGNE

CÔTES-D'ARMOR

passcreation@bge22.fr

Tél. : 02 96 21 17 75

FINISTÈRE

passcrea29@franceactive-bretagne.bzh

Tél. : 02 98 47 54 40

ILLE-ET-VILAINE

passcreation35@bretagne.cci.fr

Tél. : 02 99 33 66 66

MORBIHAN

passcrea56@adie.org

Tél. : 02 28 27 18 02